

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 08926  
Numéro SIREN : 789 090 651  
Nom ou dénomination : SNCF-C16

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2018 sous le numéro de dépôt 75297

**SNCF-C16**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 euros  
Siège Social : 2 place aux Etoiles  
93200 SAINT-DENIS  
RCS Bobigny 789 090 651

75297



GREFFE

29 NOV 2018

**DECISIONS DES ASSOCIES**  
**Acte unanime sous seing privé conformément à l'article 19-d)**  
**des statuts**

Les associés de la société **SNCF-C16** :

- ImmoRESEAU titulaire de 1250 actions, représentée par Monsieur Patrick JEANTET,
- ESPACES FERROVIAIRES, titulaire de 1250 actions, représentée par Monsieur Benoit QUIGNON,

Société par Actions Simplifiée au capital de CINQ MILLE EUROS (5.000) dont le siège social est sis 2 place aux Etoiles à Saint-Denis (93212),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la société,
- le présent projet d'acte unanime sous seing privé,

Décident d'adopter à l'unanimité les décisions collectives énoncées ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, a été informé des décisions collectives des associés de ce jour, et recevra copie du présent acte signé.

Les présentes décisions n'appellent aucune observation de la part des associés.

**PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur David SITRUK de son poste de Président de la société à effet du 26 octobre 2018.

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny : dépôt N°75297 en date du 29/11/2018

La collectivité des associés remercie Monsieur David SITRUK pour l'exercice de son mandat.

La collectivité des associés nomme, à compter de ce jour, en qualité de Président de la société et en remplacement de Monsieur David SITRUK, Monsieur Benoit QUIGNON pour une durée de 6 ans.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans les limites de l'objet social.

Monsieur Benoit QUIGNON accepte cette fonction de Président et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ladite fonction.

Au titre de son mandat social, Monsieur Benoit QUIGNON ne percevra aucune rémunération.

### **DEUXIEME DECISION**

La collectivité des associés donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits des présentes décisions pour l'accomplissement des formalités de publicité légales.

Le présent acte, qui constate les décisions unanimes des associés prises ce jour, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

**ImmoRESEAU**  
Représentée par Patrick JEANTET  
Fait à La Plaine Saint-Denis,  
Le 26 OCT. 2018



**ESPACES FERROVIAIRES**  
Représentée par Benoit QUIGNON  
Fait à La Plaine Saint-Denis,  
Le 26 OCT. 2018

